

Initiatives ministérielles

discours ne figure pas en annexe du compte rendu officiel des délibérations de la Chambre des communes.

• (1140)

Je me demande si le Président pourrait remédier à ce très grave problème.

M. Edwards: Monsieur le Président, toujours au sujet du même rappel au Règlement, étant donné que c'est de ma motion que mon collègue parle, je voudrais préciser que, selon moi, le compte rendu officiel de la Chambre est le hansard qui sera publié d'ici une semaine ou dix jours. Le compte rendu qu'on nous a distribué aujourd'hui est, en fait, un document préliminaire.

À mon avis, la note explicative figurant au début du hansard de vendredi précise que le discours de M. Eltsine ainsi que les discours de présentation et de remerciement seront publiés en même temps.

Sauf erreur, monsieur le Président, on a toujours procédé de cette façon-là dans le passé. On s'en tient en l'occurrence à la pratique établie.

M. Kindy: Toujours au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, je voudrais préciser que le 27 juin 1989, on avait inclus dans la première édition du hansard le discours de M. Herzog. Ainsi, je suis surpris que ce ne soit pas le cas en l'occurrence.

Je voudrais, en outre, savoir si cela s'explique par la présence d'étrangers à la Chambre.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie l'honorable député de Calgary-Nord-Est d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette situation. Après vérification, on me signale que c'est uniquement pour des raisons techniques que le texte de l'allocution de M. Eltsine ne paraît pas dans l'édition préliminaire du journal des *Débats* de vendredi dernier, mais qu'il paraîtra lors d'une édition ultérieure à la date du 19 juin 1992.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Maintenant, je demande s'il y a consentement de la Chambre pour suspendre les débats jusqu'à midi? Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est donc suspendue jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-86 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement je propose:

Que relativement au projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; quand on connaît l'importance de cette question pour les députés de Toronto, je trouve plutôt étrange qu'un député de Toronto, propose que nous ne prenions pas plus de temps pour examiner tous les aspects de ce projet de loi.

M. McDermid: Monsieur le Président, il est vrai que je viens de la région de Toronto, de Brampton plus exactement, où on a un urgent besoin de ce projet de loi; les gouvernements régionaux et locaux nous ont demandé de l'adopter le plus rapidement possible et c'est ce que nous faisons. Nous le renvoyons au comité, afin que nous puissions entendre des témoins et adopter ce projet de loi le plus tôt possible en vue de prendre les mesures nécessaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.